

L'Etat belge condamné à payer 500 euros par jour à des illégaux, pour ne pas leur avoir trouvé de logement !

La Belgique loge 1200 demandeurs d'asile, dans des hôtels depuis des mois, à cause d'un afflux d'immigrés, pour lesquels on n'a plus de place disponible dans un centre d'accueil ou autre logement approprié.

La loi belge oblige l'Etat à fournir une aide matérielle à tout demandeur d'asile et aux familles illégales avec enfants mineurs, dans un centre d'accueil ou dans tout autre endroit convenable.

Divers quotidiens belges ont annoncé que Fedasil a été condamné par le Tribunal de travail de Bruxelles à payer une astreinte de 500€ (20.000 BEF) par jour et par personne, pour deux familles illégales avec enfants mineurs, s'ils n'obtiennent pas immédiatement un logement, après signification du jugement.(1)

Divers médias signalent que Fedasil avait déboursé lundi quelque 39.000 euros d'astreintes faute, d'héberger 22 demandeurs d'asile ayant obtenu gain de cause, après avoir saisi en référé le tribunal du travail de Bruxelles et Fedasil s'attend à de nouvelles condamnations.

Ce jugement est à mon avis totalement disproportionné, une aberration de justice, pour les raisons suivantes :

1° Qui gagne en Belgique 500€ nets par jour? Avec une telle somme une famille illégale peut vivre dans le plus grand luxe imaginable, sans rien faire, dès son arrivée en Belgique. Aucun père de famille ne peut gagner pareille somme chez son patron. En 3 jours un illégal reçoit donc plus qu'un ouvrier qui travaille dur pendant tout un mois. Hier 30.11.2009 on montrait encore à la TV flamande un citoyen, qui avait fait

faillite, et ne pouvant pas payer le loyer, il fut expulsé par le propriétaire de son logement. Il était à la rue, et n'avait qu'à se débrouiller, pas question d'aller loger à l'hôtel à charge du gouvernement fédéral ou régional.

2° Est-il concevable que le Tribunal du Travail rejette l'argument de la « force majeure » alors qu'il y a un afflux aussi énorme de demandeurs d'asile pour un si petit pays et qu'on trouve que des personnes illégalement en Belgique aient des droits pareils, dont aucun Belge ne peut rêver. Jamais l'illégalité n'a été aussi lucrative. On est dans un pays où l'illégalité produit non seulement des « droits », mais des droits exorbitants.

3° Le Tribunal estime que c'est un droit de tout illégal, ayant des enfants mineurs, d'obtenir l'aide matérielle et un logement convenable et que la « force majeure », n'est pas en la matière, un principe de droit, acceptable. Il me semble que même l'Etat peut se trouver dans un cas de force majeure. Rejeter ici la force majeure, c'est prétendre qu'on peut loger en Belgique, tous les malheureux qui s'enfuient de leur pays. La semaine passée il y avait des « Camps (tentes) pour réfugiés » au Centre de Bruxelles, faute de logements disponibles. Les demandeurs d'asile arrivent par « dizaines » chaque jour. Comment loger tous ces gens et comment payer tout cela, dans un pays qui perd des dizaines de milliers d'emploi et où le chômage est catastrophique. A l'impossible ? nul n'est tenu et c'est aussi le cas pour un petit Etat comme la Belgique.

Les demandeurs d'asile qui apprennent qu'en Belgique, on peut y loger à l'hôtel ou recevoir 500€ par jour et par personne s'ils ont des enfants mineurs, n'ont aucun intérêt à aller dans un autre pays. Il n'y a aucune pays au monde qui peut égaler ce que la Belgique offre aux illégaux, pour venir s'installer chez nous sans qu'ils aient été invités à le faire. Qui gagne 500€ nets par jour?

La constitution belge stipule en son article 23 que chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et que ces droits comprennent notamment le droit au travail, le droit

à un logement décent, etc.

Combien de personnes vivant en Belgique n'ont pas un logement décent ? Peuvent-ils tous s'adresser au Tribunal et faire condamner l'Etat (Fedasil) à une astreinte de 500€ par jour, tant qu'ils n'auront pas obtenu un logement décent? Cela en ferait quelques centaines de milliers qui seraient alors logés décemment, grâce à une décision de justice. Ce qui est possible pour un illégal avec enfants mineurs, doit l'être aussi pour un qui vit légalement dans le pays.

Le ministre Van Engelen, disait récemment que l'Etat belge est virtuellement en faillite, et le Ministre Daenen qu'on ne pourrait plus payer les pensions dan 5 ans, mais l'Etat est à même de loger les demandeurs d'asile pendant des mois à l'hôtel (ils y sont toujours) et même aussi de leur donner 500€ par personne et par jour s'ils ont des enfants mineurs.

La dette publique de l'Etat fédéral seule s'élève à 32.326.179,39 €, mais les chiffres du budget ne sont jamais complets. On cache par différents trucs comptable la réalité. Avec une politique pareille, la Belgique ne survivra pas. Cette Belgique avec 7 parlements et 6 gouvernements, environ 56 ministres, et plus de 600 parlementaires, n'est plus gouvernée, elle est tout simplement ingouvernable.

Guillaume Plas

(1) Voyez les différents quotidiens belges :

[fedasil-condamne-a-payer-des-astreintes.html](#)

ou

[societe/judiciaire/fedasil_condamne](#)

ou

[fedasil-a-deja-debourse-plus-de-39000-euros-d-astreintes.html](#)

—